

Référence: Tramway Renens-Gare - Lausanne-Flon
Audit de sécurité routière (2020)

Mandant : Transports publics de la région lausannoise (tl)

Suivi technique : tl et DGMR (entité accidentologie)

Auditeur : Antoine Poltier

Prestations effectuées:

- Analyse globale du projet et de ses mesures d'accompagnement (~6 km linéaire de projet) sous l'angle de la sécurité routière, au sens de la norme VSS 641 722
- Analyse de détail des 8 secteurs et 2 problématiques transversales retenus par le mandant et proposition de pistes de solution en vue de corriger les déficits de sécurité identifiés
- Rédaction du rapport technique de synthèse

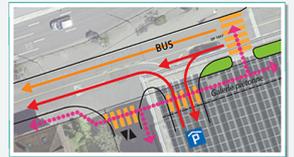
REFERENCE EXPLOITATION ET AMENAGEMENT



Problématique: Conflits au droit de l'accès au parking

Description de l'état actuel

- Itinéraire piéton le long de l'Avenue du 14 Avril en traversée de l'accès privé et de l'accès au parking souterrain commercial
- Circulation "à l'anglaise" dans l'accès au parking souterrain (en raison du sens unique Est-Ouest actuel de l'Avenue du 14 Avril)



Comparaison "Etat actuel – Projet"

Gain de sécurité avec le projet:

- Amélioration de la continuité piétonne par la création d'un trottoir traversant devant le bâtiment
- Sens de circulation "normal" adapté pour l'accès au parking (en raison de la mise en double sens de l'Avenue du 14 Avril)

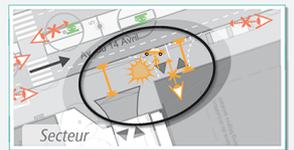


Déficit de sécurité avec le projet:

- /

Comparaison "Projet – Normes"

- Trottoir traversant trop large (~5,50 m.) selon VSS 40 242 (max 3,50 m.)
- Distance de visibilité sur le trottoir traversant insuffisante selon VSS 40 273a
- Risque de conflits entre les véhicules entrant dans le parking en structure, les véhicules sortant de l'accès privé et les usagers du trottoir traversant



Piste de solutions

- Diminution de la largeur du trottoir traversant à 3,00 m. pour clarifier les priorités et améliorer les conditions de visibilité
- Mise à sens unique de l'accès privé pour diminuer les conflits TIM-TIM sur le trottoir traversant et améliorer les conditions de visibilité
- Etudier la suppression du cheminement interne dans la galerie couverte (en plus du trottoir traversant) pour assurer des distances de visibilité suffisantes



Problématique: Géométrie du giratoire

Description de l'état actuel

- Carrefour avec priorité sur l'axe Rue de Genève
- Ch. de Boston à sens unique montant, sauf à son extrémité Sud, avec possibilité de sortie des places de parc et des garages privés
- Bande cyclable aménagée dans le sens montant de la Rue de Genève
- Itinéraires piétons en traversée du carrefour assurés par des passages piétons non régulés et une bande piétonne au droit du Ch. de Boston



Comparaison "Etat actuel – Projet"

Gain de sécurité avec le projet:

- Diminution des vitesses pratiquées avec l'aménagement d'une giratoire (pour autant que la géométrie soit conforme à la VSS 40 263)
- Suppression du stationnement sur chaussée et par conséquent des manœuvres aux abords du carrefour

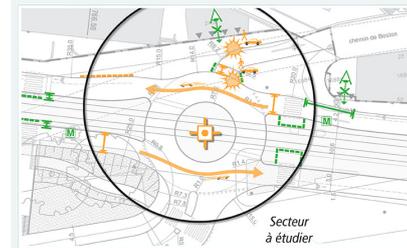
Déficit de sécurité avec le projet:

- Nouveaux conflits tram-TM et tram-piétons et agglomération des bords des traversées piétones
- Interruption de l'itinéraire cyclable au droit du giratoire



Comparaison "Projet – Normes"

- Géométrie du giratoire non conforme à la norme VSS 40 263 (entrées trop larges, angles de déviation trop faibles, etc.)
- Trottoir traversant en sortie de giratoire sur le Ch. de Boston non conforme à la norme VSS 40 242
- Distance de visibilité insuffisante selon VSS 40 273a en sortie de garages privés, conflits avec les piétons et accès au giratoire en contresens du Ch. de Boston



Pistes de solutions

- Réétudier les géométries du giratoire, des entrées et sorties, ainsi que de la piste centrale (délimitée par une bordure franchissable) pour améliorer les angles de déviation et diminuer les vitesses pratiquées
- Aménagement d'une traversée piétonne à la place du trottoir traversant du Ch. de Boston
- Manque d'un sas vélo sur toute la largeur de la chaussée afin de faciliter le placement des cycles devant le trafic avant le giratoire dans le sens Renens-Lausanne de la Rue de Genève
- Evaluer la limitation des possibilités de garages avec accès dans le giratoire lors de nouvelles demandes de permis de construire

